

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 20 avril 2005
« Projections financières »

Document N° 9

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

R A F P

Régime Additionnel de la Fonction publique

RAFP

Régime Additionnel de la Fonction Publique

Le régime est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005 mais l'ensemble des valeurs des paramètres techniques servant au calcul des pensions et des engagements n'a pas encore été déterminé. Les projections présentées sont donc fondées sur des hypothèses susceptibles d'être revues en fonction des décisions que prendra le conseil d'administration du régime.

Le régime est entièrement provisionné, c'est-à-dire qu'il doit constituer en permanence des réserves lui permettant de couvrir tous ses engagements futurs. Deux hypothèses de rendement financier prévisionnel des actifs sont présentées, l'une de 2,5% par an en termes réels, l'autre de 2%¹. De ces hypothèses dépendent les niveaux des pensions et de la provision qui représente les engagements du régime.

Les effectifs :

Le RAFP concerne l'ensemble des fonctionnaires titulaires. Ses cotisants recouvrent ainsi les cotisants de la CNRACL et de la Fonction publique d'Etat (FPE). Leur nombre diminuerait sur l'ensemble de la période de projection, dans un premier temps en raison de la décroissance des effectifs de cotisants de la FPE dont les effets seraient atténués par la hausse des effectifs cotisants de la CNRACL, dans un second temps (à partir de 2025) en raison de la baisse des effectifs de cotisants des deux régimes parallèle à la baisse de l'emploi total. Les effectifs cotisants du RAFP passeraient ainsi de 4,3 millions en 2005 à 3,7 millions de cotisants (-0,3% par an moyenne).

Durant les premières années de son existence, le régime ne verserait que des pensions forfaitaires sous forme de capital, en raison de la faiblesse des droits acquis. Les bénéficiaires de ces pensions ne sont pas comptabilisés dans les projections et les premiers retraités du régime apparaîtraient en 2009. Leur nombre ne commencerait à être significatif qu'au-delà de 2015.

En raison des nombreux départs à la retraite de fonctionnaires pendant la phase de montée en charge du régime, les effectifs de retraités de droit direct du RAFP augmenteraient très rapidement. Ils seraient environ 3,7 millions en 2050².

Les masses financières

L'assiette des cotisations est constituée des primes, dans la limite de 20% du traitement, et le taux de cotisation a été fixé à 10%, partagé à parts égales entre le salarié et l'employeur. Il a été supposé que la cotisation moyenne suivait l'évolution du salaire moyen, soit +1,8% par an. La masse des cotisations progresserait moins vite, de 1,5% par an en moyenne sur l'ensemble de la période de projection, en raison de la diminution des effectifs de cotisants.

Les valeurs de service et d'acquisition du point sont indexées sur les prix en projection.

A partir de 2020, une fois passée la phase d'une dizaine d'années de montée en charge du régime, la pension moyenne de droit direct augmenterait de manière relativement régulière, de 2,2% par an en moyenne dans l'hypothèse d'un taux de rendement financier annuel de 2% en termes réels et de 2,6% par an en moyenne dans l'hypothèse d'un taux de 2,5%. En 2050, elle représenterait 635 euros par an dans la première hypothèse et 730 euros dans la seconde.

¹ Ces taux de rendement sont cohérents avec la structure des placements prévue par le régime.

² Le taux de rendement a un impact sur le niveau des pensions servies. Le seuil de pension déterminant si le versement est effectué sous forme de capital ou sous forme d'une rente annuelle étant fixé, le nombre de retraités bénéficiant d'une rente annuelle (les seuls comptabilisés dans les projections) diffère selon l'hypothèse de rendement. En 2050, l'écart serait toutefois inférieur à 2% entre les deux hypothèses de rendement retenues.

La masse des pensions suivrait le profil d'évolution des effectifs de retraités. En particulier, elle ne *décollerait* qu'après 2015 et augmenterait ensuite de manière soutenue. En 2050, elle atteindrait 2,5 milliards d'euros environ dans l'hypothèse d'un taux de rendement financier de 2% par an en termes réels et près de 3 milliards d'euros dans l'hypothèse d'un taux de 2,5%.

Les engagements du régime sont intégralement provisionnés : le régime doit à toute date être en mesure de payer tous les droits acquis, dès le premier euro, sur l'ensemble de la durée de vie des bénéficiaires. Le solde technique mesurant la différence entre la masse des cotisations et la masse des pensions d'une année n'a guère de sens pour le RAFP car les cotisations versées une année ne visent pas à financer les pensions servies cette année-là mais doivent permettre de financer des droits futurs. Aussi, pendant la phase de montée en charge du RAFP, la masse des cotisations est-elle très supérieure à celle des pensions.

Un indicateur financier pertinent est le montant des provisions qui permettent de couvrir les engagements du régime. Ce montant augmenterait rapidement dans la phase de montée en charge du régime où la grande majorité des cotisants n'a pas liquidé ses droits au RAFP ; les droits potentiels s'accumulent alors que peu de droits ont été liquidés. Le rythme de croissance du montant des provisions se réduit au fur et à mesure que les assurés liquident leurs droits. En 2050, le montant des provisions représenterait une somme, de l'ordre de 100 milliards d'euros.

Projection des régimes (hypothèse H0)

Régime additionnel de la Fonction publique (RAFP)

Indexation sur les prix

Taux de rendement prévisionnel des actifs : 2,5%

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2005	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés droits directs	-	-	-	1 567	88 304	628 465	1 890 205	3 046 624	3 743 660
Nombre de pensionnés droits dérivés	-	-	-	-	4	1 004	60 992	214 814	507 126
Pension moyenne droits directs (euros)	-	-	-	387	335	338	450	586	732
Pension moyenne droits dérivés (euros)	-	-	-	-	335	295	264	289	317
Total des pensions (Meuros)	-	-	-	0,61	29,6	212,5	867,2	1 846,8	2 902,3
Nombre de cotisants	-	-	4 308 124	4 264 780	4 230 546	4 120 885	3 933 338	3 839 788	3 752 968
Total des cotisations (Meuros)	-	-	1 528	1 668	1 816	1 929	2 202	2 561	2 992
Total cotisations et FSV * (Meuros)	-	-	1 528	1 668	1 816	1 929	2 202	2 561	2 992
Provisions (Meuros)	-	-	1 493	9 075	17 436	28 321	52 823	78 103	101 465

Variation moyenne annuelle en %

	de 2 005 à 2 010	de 2 010 à 2 015	de 2 015 à 2 020	de 2 020 à 2 030	de 2 030 à 2 040	de 2 040 à 2 050
Nombre de pensionnés droits directs	-	124,0%	48,1%	11,6%	4,9%	2,1%
Nombre de pensionnés droits dérivés	-	-	196,1%	50,8%	13,4%	9,0%
Pension moyenne droits directs	-	-2,8%	0,2%	2,9%	2,7%	2,3%
Pension moyenne droits dérivés	-	-	-2,5%	-1,1%	0,9%	0,9%
Total des pensions	-	117,6%	48,4%	15,1%	7,9%	4,6%
Nombre de cotisants	-0,2%	-0,2%	-0,5%	-0,5%	-0,2%	-0,2%
Total des cotisations	1,8%	1,7%	1,2%	1,3%	1,5%	1,6%
Total cotisations et FSV	1,8%	1,7%	1,2%	1,3%	1,5%	1,6%
Provisions	43,5%	14,0%	10,2%	6,4%	4,0%	2,7%

Variation moyenne annuelle en Millions d'euros

	de 2 005 à 2 010	de 2 010 à 2 015	de 2 015 à 2 020	de 2 020 à 2 030	de 2 030 à 2 040	de 2 040 à 2 050
Total des pensions	0	6	37	65	98	106
Total cotisations et FSV	28	30	23	27	36	43
Provisions	1 516	1 672	2 177	2 450	2 528	2 336

Taux de rendement prévisionnel des actifs : 2%

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2005	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés droits directs	-	-	-	416	59 208	493 890	1 759 256	2 941 539	3 693 215
Nombre de pensionnés droits dérivés	-	-	-	-	1	120	29 112	146 915	386 735
Pension moyenne droits directs (euros)	-	-	-	422	321	316	401	514	635
Pension moyenne droits dérivés (euros)	-	-	-	-	407	392	261	274	297
Total des pensions (Meuros)	-	-	-	0,18	19,0	156	713	1 553	2 460
Nombre de cotisants	-	-	4 308 124	4 264 780	4 230 546	4 120 885	3 933 338	3 839 788	3 752 968
Total des cotisations (Meuros)	-	-	1 528	1 668	1 816	1 930	2 204	2 563	2 995
Total cotisations et FSV * (Meuros)	-	-	1 528	1 668	1 816	1 930	2 204	2 563	2 995
Provisions (Meuros)	-	-	1 497	9 039	17 088	27 041	50 192	73 953	95 980

Variation moyenne annuelle en %

	de 2 005 à 2 010	de 2 010 à 2 015	de 2 015 à 2 020	de 2 020 à 2 030	de 2 030 à 2 040	de 2 040 à 2 050
Nombre de pensionnés droits directs	-	169,6%	52,8%	13,5%	5,3%	2,3%
Nombre de pensionnés droits dérivés	-	-	166,1%	73,2%	17,6%	10,2%
Pension moyenne droits directs	-	-5,3%	-0,4%	2,4%	2,5%	2,1%
Pension moyenne droits dérivés	-	-	-0,7%	-4,0%	0,5%	0,8%
Total des pensions	-	155,3%	52,3%	16,4%	8,1%	4,7%
Nombre de cotisants	-0,2%	-0,2%	-0,5%	-0,5%	-0,2%	-0,2%
Total des cotisations	1,8%	1,7%	1,2%	1,3%	1,5%	1,6%
Total cotisations et FSV	1,8%	1,7%	1,2%	1,3%	1,5%	1,6%
Provisions	43,3%	13,6%	9,6%	6,4%	4,0%	2,6%

Variation moyenne annuelle en Millions d'euros

	de 2 005 à 2 010	de 2 010 à 2 015	de 2 015 à 2 020	de 2 020 à 2 030	de 2 030 à 2 040	de 2 040 à 2 050
Total des pensions (Meuros)	0	4	27	56	84	91
Total cotisations et FSV (Meuros)	28	30	23	27	36	43
Provisions	1 508	1 610	1 991	2 315	2 376	2 203